

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT numéro 1656-4

Règlement numéro 1656-4 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 1656-4 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Ce règlement entre en vigueur le 28 avril 2026 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 21 avril 2026.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 21 avril 2026